



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Personnel : Cote-d'Or  
Question écrite n° 59822

### Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la situation des employés et des cadres des organismes sociaux de la Côte-d'Or. Ceux-ci déplorent que l'accord sur la classification négocié avec l'UNCANSS et les organisations syndicales ne soit toujours pas agréé. Cette situation est d'autant plus regrettable que ce protocole d'accord, si l'il était signé, permettrait l'institution d'un salaire d'embauche correspondant au premier coefficient de la hiérarchie professionnelle, le déblocage des carrières des employés et des cadres et le reclassement de tous les techniciens au même coefficient. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons d'un tel blocage, et les mesures qu'il entend prendre pour répondre favorablement aux légitimes aspirations de ces professionnels qui rendent d'immenses services à la collectivité.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les projets de nouvelle classification des agents de la sécurité sociale sont un sujet auquel le Gouvernement accorde toute son attention. Des négociations ont été menées entre les syndicats de salariés et l'UNCANSS et ont abouti à un protocole d'accord, soumis à l'agrément du ministre des affaires sociales et de l'intégration, comme le prévoit le code de la sécurité sociale (art L 123-1). Il appartient au ministre, sauf à remettre en cause les compétences de l'Etat, qui assure la tutelle sur les organismes de sécurité sociale, d'accepter ou de refuser cet accord. Il a été fait part aux négociateurs, des réserves du Gouvernement relatives à ce protocole. Afin de lever toute ambiguïté quant aux incidences financières de l'accord, le ministre a chargé l'Inspection générale des affaires sociales de procéder à une expertise à ce sujet. Le Gouvernement ne prendra pas de décision avant d'avoir les résultats de cette mission.

### Données clés

**Auteur :** [M. de Broissia Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59822

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 1992, page 3077